



## Utilisation du compte commun

Par **JeanBail**, le **18/02/2024 à 18:29**

Bonjour,

Séparé depuis plus de six mois, je verse les pensions alimentaires sur le compte personnel de mon épouse. J'ai en charge la gestion des biens immobiliers (loyers et dépenses) sur le compte commun. J'ai un compte personnel. Cependant depuis l'ordonnance de séparation et des versement des pensions, mon épouse continue d'utiliser le compte commun. Elle perçoit aussi des aides CAF. Comment procéder pour l'empêcher de se servir du compte commun?

Merci

Pierre

Par **Visiteur**, le **19/02/2024 à 09:37**

BONJOUR... Perçoit-elle les aides CAF sur ce compte ?

Si elle ne veut rien changer, il serait intéressant de voir avec l'établissement bancaire, votre intérêt de demander la transformation de ce compte en compte "indivis".

<https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/connaitre-pratiques-bancaires-assurance/compte-frais/compte-individuel-joint-indivis>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412>

Par **JeanBail**, le **19/02/2024 à 19:27**

Bonjour,

Non, elle perçoit la CAF sur son compte personnel.

Nous avons des crédits immobiliers en commun qui se prélèvent sur le compte commun, la banque m'a informé que tant ces crédits ne sont pas soldés, elle ne peut pas changer ce compte.

cordialement

*Anonymisation*

Par **Marck.ESP**, le **19/02/2024** à **19:37**

Bonsoir

A la lecture de votre sujet, et de votre dernier post, je pense qu'il faut tenter une médiation familiale, avant d'être contraint de saisir le juge.